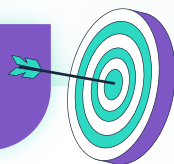


# Boîte à outils

(Intéressement, Participation, PEI, PERECOI)

## Objectifs



### Attractivité et fidélisation des salariés

Offrir ces outils à vos salariés permet d'améliorer leur rémunération globale et de renforcer leur engagement tout en bénéficiant d'un cadre fiscal et social avantageux.

Des dispositifs d'Épargne Salariale simples et efficaces pour associer les salariés aux performances de leur entreprise et en particulier les TPE PME.

## 5 accords

### 1 Participation :

Accès direct à un régime de partage des résultats de l'entreprise et proposant des formules dérogatoires à la formule légale.

### 2 Intéressement :

Accès direct à un régime de partage des résultats ou des performances économiques.

### 3 Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) :

Pour constituer une épargne à court et moyen terme.

### 4 Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif Interentreprises (PERECOI) :

Pour constituer une épargne retraite à long terme.

### 5 Commission Paritaire de Suivi

Pour assurer l'évolution des dispositifs, la performance des fonds, la qualité de services, etc.



## Avantages

- ▶ Un cadre simple, lisible et opérationnel
- ▶ Un dispositif sécurisé et agréé par le ministère du travail
- ▶ Le bénéfice d'avantages sociaux et fiscaux
- ▶ La réduction et la stabilité des tarifs des plans d'épargne

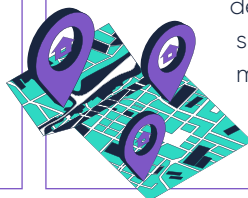
## Comment adhérer aux dispositifs ?

### C'est très simple !

Rapprochez-vous de votre UIMM territoriale ou rendez vous sur le site [coeur-industrie.fr](http://coeur-industrie.fr)

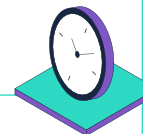
## Champ d'application

Ouvert à toutes les entreprises de la métallurgie situées en France métropolitaine.



## Entrée en vigueur

- ▶ 22 mars pour l'intéressement et la participation
- ▶ 19 avril pour le PEI et le PERECOI



## Interdiction de la substitution à un élément de salaire

Ces dispositifs ne peuvent pas remplacer un élément de salaire existant ou obligatoire.